



Accrochage en rentrant dans ma cour privative

Par **didier**, le **17/08/2012** à **15:40**

Bonjour,
J'ai eu un accrochage avec le véhicule qui me suivait lors de ma manoeuvre pour rentrer ma voiture dans ma cour.
En effet, j'ai mis mon clignotant en marche pour prévenir le véhicule suiveur que j'allais entrer dans ma cour (à droite de la route). Or pour se faire, je dois faire un débordement sur la gauche. Pendant ma manoeuvre, le véhicule qui me suivait m'a dépassé par la droite et je n'ai pas eu le temps d'éviter la collision. Mon assurance me dit que je suis responsable.
Le véhicule qui me suivait ne devait-il pas attendre la fin de ma manoeuvre avant de continuer sa route ou bien c'était à moi de le laisser passer avant de rentrer ma voiture dans ma cour ?
Merci de votre réponse.

Par **alterego**, le **17/08/2012** à **17:30**

Bonjour,
Vous êtes, hélas, seul responsable de l'accrochage.
Certes vous aviez mis comme il se devait votre clignotant droit, mais vous ne deviez pas vous déporter sur la gauche pour **renter dans un lieu non ouvert à la circulation publique**.
En vous déportant sur la voie de gauche vous avez entrepris une manoeuvre contraire à celle annoncée par vos clignotants droits.
Vu la dangerosité de l'accès à votre cour, vous auriez peut-être dû serrer à droite et attendre qu'il vous ait dépassé avant d'entreprendre cette manoeuvre ou ralentir très sensiblement en ne lui ouvrant pas de passage suffisant à droite.
Soit il attendait que vous soyez rentré, soit il se déportait à gauche pour vous dépasser, à ses risques et périls.
Cordialement